

COMMISSION DE REGULATION DE L'ENERGIE EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

DECISION

(BRUGEL- DECISION -20170630-43bis)

relative au plan de personnel de BRUGEL

pour l'année 2017 – version modifiée

Etabli en application des articles 6 et 42 de l'Arrêté du Gouvernement de la RBC du 23 mai 2014 portant le statut administratif et pécuniaire des agents de Bruxelles Gaz Électricité (BRUGEL).

30/06/2017

**DOCUMENT APRES CONSULTATION SYNDICALE et
AVIS DE LA MINISTRE**

Table des matières

1	2	
2	Base légale.....	3
3	Introduction.....	4
4	Modifications apportées	4
4.1	Motivations.....	4
4.1.1	Compétence EAU.....	4
4.1.2	Surcharge de travail – priorité gouvernementale.....	4
4.2	Cadres	5
4.3	Budget.....	7
5	Conclusions.....	9

I

2 Base légale

L'article 6 de l'arrêté « statut des agents de BRUGEL¹», qui est une adaptation, aux agents de BRUGEL, des règles de l'article 18, § 2 de l'arrêté « statut des agents des OIP régionaux »², fixe les règles d'adoption des plans de personnel de BRUGEL. Toutefois pour le premier exercice, il faut s'en référer à l'article 42, disposition transitoire, qui énonce :

« Un plan de personnel est approuvé, conformément à l'article 18, § 2, alinéa 6 du même arrêté³, lu conformément à l'article 6 du présent arrêté, dès l'entrée en vigueur des arrêtés du Gouvernement portant, respectivement, le statut administratif et pécuniaire des agents de Bruxelles Gaz Électricité (BRUGEL) et la réglementation de la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel de Bruxelles Gaz Électricité (BRUGEL). »

Le présent document répond à cette obligation.

La circulaire du 27 novembre 2014 relative à l'élaboration et au suivi de l'exécution d'un plan de personnel sur la base de l'enveloppe de personnel, ci-après nommée « la circulaire bruxelloise » est parue au Moniteur Belge le 16 janvier 2015. Il convient donc de la suivre pour l'établissement du plan de personnel de BRUGEL.

Cette même circulaire prévoit en son article 3 qu'une actualisation du plan de personnel est effectuée sur base des mêmes principes et schéma de validation qu'un plan annuel.

¹ Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 mai 2014 portant le statut administratif et pécuniaire des agents de Bruxelles Gaz Électricité (**BRUGEL**) – Moniteur Belge du 6 novembre 2014.

² Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 27/03/2014 portant le statut administratif et pécuniaire des agents des **organismes d'intérêt public** de la Région Bruxelles- Capitale – Moniteur belge du 5 juin 2014.

³ à savoir l'arrêté du 27 mars 2014 portant le statut administratif et pécuniaire des agents des OIP

3 Introduction

L'actualisation du plan de personnel 2017 est motivée par la nécessité pour BRUGEL d'anticiper le transfert de la compétence du contrôle du prix de l'eau et pour faire face à une surcharge de travail.

Ce plan de personnel a été soumis à la concertation syndicale dans le cadre du comité de concertation de base de BRUGEL. Les syndicats ont marqué leur accord en séance, 05/05/2017.

Après cette concertation, il a été envoyé pour avis à la Ministre qui a l'énergie dans ses attributions. Comme prévu dans le statut⁴, la Ministre disposait d'un mois pour rendre son avis.

Le 8/06/2017, la Ministre a remis un avis favorable sur le projet de plan.

BRUGEL est alors en mesure d'adopter son plan de personnel.

4 Modifications apportées

4.1 Motivations

4.1.1 Compétence EAU

Dans la version initiale du plan de personnel, BRUGEL comptait renforcer son équipe pour accueillir la nouvelle compétence de contrôle du prix de l'eau à partir du moment où l'ordonnance était votée. Nos calculs se basaient sur un vote qui aurait lieu fin juin.

Si le vote de l'ordonnance aura très probablement lieu plus tard, il n'en demeure pas moins indispensable de se préparer à assumer cette nouvelle mission.

Dès lors, il est proposé de lancer les appels à candidature le plus tôt possible pour faire entrer en service les 3 personnes prévues dès que possible et vraisemblablement au 1^{er} septembre 2017.

4.1.2 Surcharge de travail – priorité gouvernementale

Le service électricité verte fait face à une grande quantité de travail administratif qui ne devrait pas décroître. Le départ d'un agent occupé mi-temps pour la gestion des cogénérations ne trouve pas de solution dans la sous-traitance des activités techniques par des opérateurs externes. En outre, les volumes financiers gérés par le service (+/- 26.000.000 € par an, en augmentation) exige un niveau de qualité important qui, actuellement, fait défaut.

⁴ Art. 18 de l'arrêté du Gouvernement précité du 27 mars 2014, lu conformément à l'art. 6 de l'arrêté du Gouvernement précité du 23 mai 2014.

Le Gouvernement table sur un soutien à la production d'électricité verte pour atteindre les objectifs assignés à la RBC depuis le *burden sharing*.

Outre la gestion administrative des dossiers, la charge de reporting est croissante.

Il en résultera plus de travail nécessitant un renfort en personnel de type administratif de niveau B101 ou C101.

4.2 Cadres

Les différents cadres ont été adaptés aux réalités connues ou projetées à partir de la situation au 15/03/2017.

En pratique, le nombre d'ETP actualisé est en légère augmentation par rapport à la demande initiale, pour les raisons suivantes :

- AS IS : un agent a demandé un 4/5 non prévu initialement ;
- TO BE Incompressible : la date d'entrée effective est connue (et reculée par rapport aux prévisions) ;
- les dates d'entrée projetées pour les agents EAU sont avancées au 1/09/2017, contre le 1/10/2017 précédemment ;
- le renfort « assistant électricité verte » est prévu au 1/07/2017 (non prévu initialement) ;
- le remplacement d'un agent parti à la retraite par un économiste de niveau A101 est prévu au 1/09/2017 contre le 1/07/2017.

Au total, le plan de personnel actualisé prévoit 21,29 ETP, soit 25 postes de travail.

Projection de plan de personnel 2017 (ENERGIE + EAU)

Rangs	Grade	Graden	AS IS				TO BE INCOMPRESSIBLE				TO BE OPERATIONNEL				PLAN OBJECTIF			
			Statutaires et mandataires	Contractuels			Statutaires et mandataires	Contractuels			Statutaires et mandataires	Contractuels			Statutaires et mandataires	Contractuels		
				TAS	PE	BET		TAS	PE	BET		TAS	PE	BET		TAS	PE	BET
ETP	ETP	ETP	ETP	ETP	ETP	ETP	ETP	ETP	ETP	ETP	ETP	ETP	ETP	ETP	ETP	ETP	ETP	
A500	Directeur général	Directeur-generaal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A410	Directeur général adjoint	Adjunct-directeur-generaal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A400	Directeur-chef de service	Directeur-diensthoof	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A310	Ingénieur directeur	Ingenieur-directeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Directeur scientifique	Wetenschappelijk directeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A300	Directeur	Directeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A230	Coordinateur	Coordinator	1,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,00	0	0	0
A220	Premier ingénieur	Eerste ingenieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,33	0	0	0	0,33
	Premier attaché scientifique	Eerste wetenschappelijk	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A210	Premier attaché expert de haut niveau	Eerste attaché expert van hoog niveau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A200	Premier attaché	Eerste attaché	0	1,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,00	0	0
	Capitaine de port	Havenkapitein	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A111	Ingénieur	Ingenieur	0	0	0	3,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3,00
	Attaché scientifique	Wetenschappelijk attaché	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Médecin	Geneesheer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A101	Attaché	Attaché	0	0	0	7,00	0	0	0	0,87	0	0	0	0,99	0	0	0	8,86
B200	Assistant principal	Eerste assistent	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B101	Assistant	Assistent	0	0	0	4,60	0	0	0	0	0	0	0,50	0	0	0	0	5,10
C200	Adjoint principal	Eerste adjunct	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
C101	Adjoint	Adjunct	0	0	0	2,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2,00
D2	Commis principal	Eerste klerk	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D1	Commis	Klerk	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E2	Préposé principal	Eerste beambte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E1	Préposé	Beambte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total			1,00	1,00	0,00	16,60	0,00	0,00	0,00	0,87	0,00	0,00	0,00	1,82	1,00	1,00	0,00	19,29
Total général						18,60				0,87				1,82				21,29

4.3 Budget

Sur base de ces hypothèses, des corrections déjà apportées, dont l'indexation probable des salaires, un budget prévisionnel peut être établi.

Il en résulte un budget de 1.718.262 €, alors que le budget voté est de 1.817.000 €.

Sur une année complète où tous les agents étaient employés à plein temps, le budget nécessaire serait de +/- 2.100.000 €/an.

Budget 2017 actualisé pour la gestion du personnel (énergie + eau)

		2016 réel		2017						2017 adapté			
		Budget réalisé		Budget voté		Budget initial calculé				Budget calculé après index et nouvelle information			
		budget		Goedgekeurde budget		Berekend budget				Geadapteerd budget			
AB	libellé AB	2016 ----- Engagement	2016 ----- Liquidation	2017 ----- Engagement	2017 ----- Liquidation	2017 ----- AS IS	2017 ----- TO BE Incompres	2017 ----- TO BE Opéra	TO BE ----- TOTAL	2017 ----- AS IS	2017 ----- TO BE Incompres	2017 ----- TO BE Opéra	TO BE ----- TOTAL
01.001.07.01.1111	Rémunération du personnel statutaire	€ 194.432	€ 194.432										
01.001.07.02.1111	Rémunération du personnel contractuel	€ 918.243	€ 918.243	€ 1.332.000	€ 1.332.000	€ 1.117.190	€ 58.627	€ 81.309	€ 1.257.125	€ 1.124.267	€ 43.738	€ 100.685	€ 1.268.689
01.001.07.03.1120	Charges de pension	€ 54.661	€ 54.661	€ 30.000	€ 30.000	€ 29.634	€ 0	€ 0	€ 29.634	€ 29.931	€ 0	€ 0	€ 29.931
01.001.07.04.1120	Charges sociales	€ 285.698	€ 285.698	€ 391.000	€ 391.000	€ 311.003	€ 17.981	€ 24.937	€ 353.921	€ 312.990	€ 13.414	€ 30.880	€ 357.285
01.001.07.05.1131	allocations familiales	€ 0	€ 0			€ 0	€ 0	€ 0	€ 0	€ 0	€ 0	€ 0	€ 0
01.001.07.07.1140	Chèques repas	€ 22.783	€ 22.783	€ 32.000	€ 32.000	€ 22.222	€ 1.182	€ 1.578	€ 24.981	€ 21.985	€ 1.023	€ 2.155	€ 25.163
01.001.07.08.1112	Abonnements STIB	€ 7.462	€ 7.462	€ 8.000	€ 8.000	€ 5.930	€ 297	€ 1.186	€ 7.413	€ 11.860	€ 593	€ 741	€ 13.194
01.001.07.09.1111	allocation des chargés de mission			€ 0	€ 0	€ 0	€ 0	€ 0	€ 0	€ 0	€ 0	€ 0	€ 0
		€ 1.483.280	€ 1.483.280	€ 1.793.000	€ 1.793.000	€ 1.485.978	€ 78.086	€ 109.010	€ 1.673.074	€ 1.501.033	€ 58.768	€ 134.461	€ 1.694.262
01.001.07.10.1111	Cotisation au service social	€ 6.000	€ 6.000	€ 7.000	€ 7.000	€ 7.000			7.000 €	€ 7.000			7.000 €
01.001.08.03.1211	Assurances du personnel	€ 6.000	€ 6.000	€ 8.000	€ 8.000	€ 8.000			8.000 €	€ 8.000			8.000 €
01.001.07.06.1131	Frais et charges liés au personnel	€ 30.000	€ 30.000	€ 9.000	€ 9.000	€ 9.000			9.000 €	€ 9.000			9.000 €
01.001.07.11.1120	Secretariat social	€ 21.000	€ 21.000						- €				- €
01.001.55.01.1140	remboursement des frais de personnel à l'IBGE	€ 0	€ 0	€ 0	€ 0				- €				- €
	Total frais fixes de personnel	€ 63.000	€ 63.000	€ 24.000	€ 24.000	€ 24.000	€ 0	€ 0	€ 24.000	€ 24.000	€ 0	€ 0	€ 24.000
	Grand total	€ 1.546.280	€ 1.546.280	€ 1.817.000	€ 1.817.000	€ 1.509.978	€ 78.086	€ 109.010	€ 1.697.074	€ 1.525.033	€ 58.768	€ 134.461	€ 1.718.262

5 Conclusions

Le projet de plan de personnel 2017 actualisé a été soumis à la concertation syndicale ; ensuite, il a été soumis à l'avis de la Ministre ayant l'énergie dans ses attributions.

Suite aux avis favorables reçus, ce plan de personnel actualisé est approuvé par le Conseil d'administration de BRUGEL.

Il sera publié sur notre site Internet, par extrait au Moniteur Belge, communiqué aux syndicats et au personnel.

Les recrutements prévus seront lancés dans les plus brefs délais.

* *

*